

MAIRIE DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE

REUNION DE QUARTIER du mardi 29 mars 2011

Quartier Nord-Est : Route de Lavour – Chemin Vert – Villeneuve – Birats

Elus présents :

*Jean-Louis Bourgeois - Maire
Bernard Cattelani – Adjoint au Maire
Vincent Moreau – Adjoint au Maire
Michel Théron – Adjoint au Maire
Brigitte Quintard – Adjointe au Maire
Christelle Guirard – Adjointe au Maire
Michel Blanc – Adjoint au Maire
Frédéric Fenouil – Conseiller municipal
Marie-Claude Rubi – Conseillère municipale
Nabila Senhadji – Conseillère municipale
Georges Vitkovitch – Conseiller municipal*

Cette réunion de quartier avait pour but de rencontrer, une seconde fois, deux ans après la première réunion, les habitants du quartier nord-est de Montastruc, de les écouter et de répondre à leurs questions, de prendre connaissance des éventuels problèmes et des attentes des habitants et enfin de préciser certains projets de la municipalité.

Deux autres réunions sont programmées courant avril afin de rencontrer par secteur géographique l'ensemble des Montastrucois. A l'issue de ces 3 réunions un bilan global sera établi et permettra de définir la suite qui sera donnée à ces réunions, le renforcement de la démocratie locale étant un objectif fort de la municipalité car permettant de répondre au mieux aux préoccupations des habitants.

Une trentaine de personnes étaient présentes. La parole a d'abord été donnée aux habitants afin qu'ils présentent leurs attentes et posent leurs questions.

Les principaux points évoqués

Route de Lavour

Vitesse excessive

Il s'agit là d'un problème récurrent, et il faut distinguer 2 secteurs :

- pour le secteur situé à l'intérieur de l'agglomération communale (avant le panneau de sortie d'agglomération donc), la vitesse est déjà réglementée à 50km/h, cette limitation étant souvent mal respectée. Il peut y être envisagé d'y implanter des coussins berlinois (des ralentisseurs amovibles), et une étude en ce sens pourrait être lancée, ce projet nécessitera l'aval final du Conseil général,
- pour le secteur situé au-delà des panneaux d'entrée de village, la vitesse est limitée à 70 km/h et c'est le Conseil général qui est compétent pour décider d'éventuels aménagements. La solution du recul des panneaux d'entrée de ville

qui donnerait à la municipalité la compétence sur la sécurisation de la voie pourrait être envisagée à condition que les coûts du transfert à la charge de la commune de l'entretien et l'aménagement de cette voirie ne soient pas trop élevés. Pour ce faire, il y a lieu également d'attendre l'étude d'aménagement d'un futur lotissement sur les terrains Laffont situés en amont et en aval du Chemin Counnac.

Emplacement des containers de stockage des ordures ménagères

Il est indiqué que le SIVOM, qui gère la collecte des ordures ménagères, a pour projet de remplacer les containers collectifs par des containers individuels. En attendant, il est proposé de demander au SIVOM, vu que l'emplacement actuel des containers les rend difficile d'accès, s'il ne serait pas possible de les déplacer côté habitations

Route de Lavour / lotissement du Castouret / assainissement

Accès au lotissement du Castouret

Il s'agit du lotissement actuellement en cours d'aménagement entre la rue d'Angalinat et le chemin de Counnac. Les entrées et sorties se feront exclusivement rue du Castouret. Dans un futur plus lointain, un aménagement (rond point, « tourne à gauche ») pourrait voir le jour route de Lavour, le lotisseur ayant laissé une bande de terrain dans cette perspective. Et ce notamment dans la perspective d'un aménagement plus global de cette zone (cf ci-dessous).

Rond point Route de Lavour

Si un tel aménagement figure sur le PLU, ce n'est pas lié à la construction du lotissement du Castouret, mais à une future zone d'urbanisation qui ne sera ouverte à l'urbanisation qu'après 2020 et la mise à niveau des équipements publics.

Devenir de la maison achetée par la commune

Une évaluation va être effectuée prochainement par les domaines, et le bien sera ensuite mis en vente. A noter que si la maison est démolie, il s'agit alors d'un terrain constructible et un permis de construire ne pourra y être accordé que si le terrain est relié à l'assainissement collectif (cf. ci-dessous).

Assainissement

Les maisons étant encore en assainissement individuel le long de la route de Lavour pourront se raccorder à l'assainissement collectif lorsque celui-ci passera en-dessous de ces maisons sur les terrains Laffont, en amont et en aval du chemin Counnac, sous réserve d'acceptation par le futur lotisseur d'une servitude de réseau.

Lotissement du Castouret / Chemin vert

Pluvial

De nombreux riverains du Chemin vert font part de leurs inquiétudes quant à l'incidence de l'urbanisation du coteau du Castouret sur l'écoulement des eaux de pluies Chemin vert, dans la mesure où cet écoulement est déjà problématique en cas de gros orages. Il est précisé, que deux bassins de rétention d'eau ont été prévus en bas du lotissement, et que des bassins de rétention individuels seront aménagés sur chaque terrain. L'aménagement de ce lotissement ne devrait donc pas aggraver le problème d'écoulement des eaux de pluie sur le Chemin vert. De plus, le réseau pluvial a été refait sur le bas du Chemin Counnac.

Chemin vert / Avenue de Castelnau

Marquage au sol

Il est précisé que le Conseil général a donné comme contrainte que ce marquage ne devait pas aboutir à ce que l'espace de circulation fasse moins de 6.50 m de large. Il a donc été nécessaire de prévoir des places de stationnement à cheval sur le trottoir, une moitié du véhicule étant alors stationné sur la chaussée. Il est important que les automobilistes respectent ce stationnement, afin notamment de laisser la place nécessaire à la circulation piétonne.

Feux tricolores et vitesse excessive.

Les 4 feux tricolores sont constamment au rouge et ne passent au vert qu'à l'arrivée d'une voiture. Ces feux permettant donc de casser la vitesse des véhicules, même s'il est constaté que ce problème est loin d'être réglé, de nombreux automobilistes ne respectant pas les limitations sur cette voie. Il semblerait que des contrôles de gendarmerie puissent contribuer à les régler.

Devenir du terrain boisé près de l'Ecole / devenir du terrain Bonnet (Point P)

Concernant le premier, certaines personnes ont remarqué que le bois situé entre l'Impasse des Lavandes et l'école avait été récemment nettoyé et se sont donc demandées si c'était en vue d'y édifier une construction. Il leur est précisé que pour l'instant le propriétaire a seulement procédé à la division de son terrain. Quant au terrain Bonnet (Point P), il est précisé à l'assistance que ce terrain n'a pas été vendu, et qu'à l'heure actuelle il n'est d'ailleurs pas à vendre, son propriétaire cherchant à le louer. Il est également confirmé qu'il était convoité par une chaîne qui souhaiterait y installer une moyenne surface (Carrefour Market), mais qu'elle a renoncé, aux dernières nouvelles, à ce projet, le terrain étant trop petit. Par contre, il est certain que Montastruc intéresse tous les groupes de la grande distribution, et est ciblé pour l'implantation d'une moyenne surface, qui pourrait également être une activité commerciale non alimentaire.

Carrefour de la Conseillère

Trottoir et abri-bus

Le trottoir situé le long des petits collectifs, et dont le mauvais état fait l'unanimité va être refait dans les prochains mois à l'occasion du déplacement de l'abri-bus, qui se trouve actuellement à la hauteur du cabinet d'assurances sur la D 888, afin que celui-ci soit aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Réaménagement du carrefour

Les habitants du secteur des Birats soulignent la difficulté de tourner à gauche vers le chemin des Birats, en arrivant depuis le rond-point de l'autoroute. Il est précisé que le futur PLU prévoit un réaménagement global du carrefour, et ce depuis la future sortie du Bouléguo jusqu'à la Route de Paulhac. Cette opération globale, devant prendre en compte l'ouverture de futures zones à l'urbanisation, sera donc réalisée à moyen terme.

Concernant les 44 logements en cours de construction sur le terrain du Bouléguo, il est rappelé qu'une voie nouvelle, reliant la D888 et la rue Marius Gineste, va être créée en bordure du terrain du Bouléguo, ces nouvelles constructions devraient donc avoir un impact limité sur le trafic du carrefour.

Hauts de Cante

Concernant l'urbanisation potentielle du terrain situé sous le lotissement des Hauts de Cante, il est précisé que cette zone n'a pas été retenue dans le cadre de la révision actuelle du Plan Local d'Urbanisme, donc à échéance de 2030.

Chemin des Birats / Lanclos

Stationnement

Son côté anarchique et dangereux, lors des évènements sportifs, étant pointé du doigt, il est indiqué qu'avec le projet de réaménagement de la circulation devant la maternelle, consécutivement à la construction cette année de l'ALSH et du centre d'accueil de jour Alzheimer (double sens de circulation, éléments de sécurisation), de nouvelles solutions de parking seront offertes. Sera également étudiée la modification ponctuelle de la circulation, afin de sécuriser les abords des stades lors des évènements sportifs.

Raccordement à l'assainissement collectif

A la question de savoir s'il pouvait être envisageable que les maisons se trouvant sur le chemin des Birats soient un jour raccordées à l'assainissement collectif, il est répondu par la négative eu égard au coût prohibitif que représenterait une telle opération. De plus, dans les prochaines années la commune va devoir réaliser d'importantes opérations d'entretien du réseau existant, et il lui faut même lancer des études pour décider s'il lui faut simplement agrandir et mettre aux normes l'actuelle station d'assainissement, ou s'il vaudra mieux en construire une nouvelle.

Lanclos : centre d'accueil Alzheimer et ALSH

Certains participants ayant fait part de leurs inquiétudes quant aux nuisances sonores que pourraient générer, pour les riverains habitant Lanclos, ces 2 nouveaux équipements, il leur est répondu, tout d'abord, que l'impasse qui desservira le centre Alzheimer ne supportera pas une circulation importante, dans la mesure où elle ne sera qu'une voie de service : dépôt des malades, le matin, par véhicules de transport collectif aménagés, portage des repas... Elle ne sera pas empruntée par les parents des enfants fréquentant l'ALSH car l'accès par ceux-ci au bâtiment se fera par la rue René Delmas, avec utilisation du parking de la maternelle.

Concernant le choix de la construction d'un bâtiment pour l'ALSH, il a été ensuite répondu que la Communauté de communes l'a décidé car elle a estimé que ce serait préférable d'accueillir l'ensemble des enfants sur un seul site aménagé à cet effet, plutôt que de continuer à utiliser les locaux des deux écoles, pas toujours adaptés aux différentes activités pouvant être proposées aux enfants. Qui plus est, si aboutit le projet de réforme de recul de l'âge d'entrée à la maternelle à 4 ans, aboutie, les communes devront répondre à l'accueil des 2/3 ans, avec la mise en place de « jardins d'éveil » devant accueillir les enfants. Ce bâtiment serait alors tout indiqué pour ce faire.

Concernant l'implantation des deux bâtiments, il est précisé, concernant l'ALSH, que la proximité du plateau sportif et la mutualisation du service restauration avec la cantine maternelle ont été déterminants ; et pour le centre d'accueil Alzheimer, que la proximité de structures accueillant de jeunes enfants est bénéfique aux malades. Enfin, quant aux nuisances sonores générées par ces équipements, il est rappelé le caractère ponctuel de ces nuisances et que des haies pourront être plantées le long du lotissement.

Route de Paulhac

Un programme de sécurisation de la route de Paulhac, permettant notamment d'optimiser l'accès au collège et à la rue René Delmas, est programmé à partir de 2011.

Cette réunion a permis à l'équipe municipale d'aller à la rencontre des Montastrucois, la municipalité remercie l'ensemble des présents d'avoir participé à cette rencontre qui a permis un échange constructif et qui permet de mieux prendre en compte les attentes des habitants.